

Instructions et informations du secrétariat FFA

2018 | 01

1. Développement du système FFA	1
1.1 Votre avis nous intéresse – l'enquête comme base pour le développement.....	2
1.2 Procédure de reconnaissance.....	2
2. Journée d'échanges FFA le 30.10.2018 – le système FFA en route vers le futur	2
3. Module de formation continue «Soutien numérique des processus d'apprentissage»	2
4. FFA BF-M1: ouverture à des séances numériques	3
4.1 Séances mixtes	3
4.2 Conditions cadres pour la reconnaissance (procédure de reconnaissance).....	3
5. Vérification centralisée	4
5.1 Fiche d'information Vérification centralisée	4
5.2 Formulaire d'inscription à l'examen professionnel fédéral	4
5.3 Financement axé sur la personne	4
6. Modèles de certificats modulaires	5
7. Décisions de la CAQ et de la Commission suisse FFA	5
7.1 Dénomination du module complémentaire FP : nouveau FFA BF-FP-E	5
7.2 Adaptation du profil de formatrice/teur FFA BF-M2.....	5
7.3 Attestation de pratique pour certificats FSEA: prise en compte de l'apprentissage numérique ...	5
8. Recommandation de Conférence du 30.08.2018	6

1. Développement du système FFA

45'000 certificats FSEA, 11'000 brevets fédéraux de formatrice/formateur et près de 120 diplômes fédéraux de responsable de formation – les chiffres sont éloquentes : le système FFA est une réussite. Pour que cela reste ainsi, nous avons l'intention d'actualiser les documents de base du système FFA. Nous voulons entre autres ouvrir le système à la numérisation (voir à ce sujet le point 4) et expliciter l'orientation vers les compétences également pour les groupes cibles de participants aux modules FFA. Le système modulaire à trois niveaux, de même que la nécessité d'une assurance qualité ne sont pas remis en question. Nous défendons les acquis tels que la possibilité d'obtenir les certificats modulaires par une reconnaissance des compétences. En nous appuyant sur ces nouvelles bases, nous espérons obtenir la classification CNC (Cadre national des certifications formation professionnelle). Nous supposons que le volume des actualisations différera en fonction des certificats et des modules.

1.1 Votre avis nous intéresse – l'enquête comme base pour le développement

Nous aimerions connaître votre avis pour pouvoir identifier les domaines de développement. Communiquez-nous vos expériences et vos estimations. Elles serviront de base au développement du système modulaire FFA. Ci-après, vous trouverez le lien vers les enquêtes. Veuillez remplir l'enquête / les enquêtes adaptée(s) selon votre offre. Vos avis influenceront également le volume de l'actualisation/de la révision des documents de base.

Veuillez remplir l'**enquête en ligne d'ici le 31 août 2018 au plus tard**:

› [LINK \(surveymonkey\)](#)

Des informations complémentaires sur le projet en matière d'actualisation et de révision du système FFA vous seront fournies lors de la journée d'échanges (voir point 2) ainsi que dans les prochaines « Instructions et informations du secrétariat FFA ».

1.2 Procédure de reconnaissance

Toutes les prolongations de reconnaissance du module 1 seront basées sur les documents de base actuels. Les prestataires des modules de niveau II devant être reconnus à nouveau entre avril 2019 et avril 2020 sont priés de prendre contact avec le secrétariat. De cette manière, les nouvelles reconnaissances modulaires FFA peuvent être adaptées aux résultats.

2. Journée d'échanges FFA le 30.10.2018 – le système FFA en route vers le futur

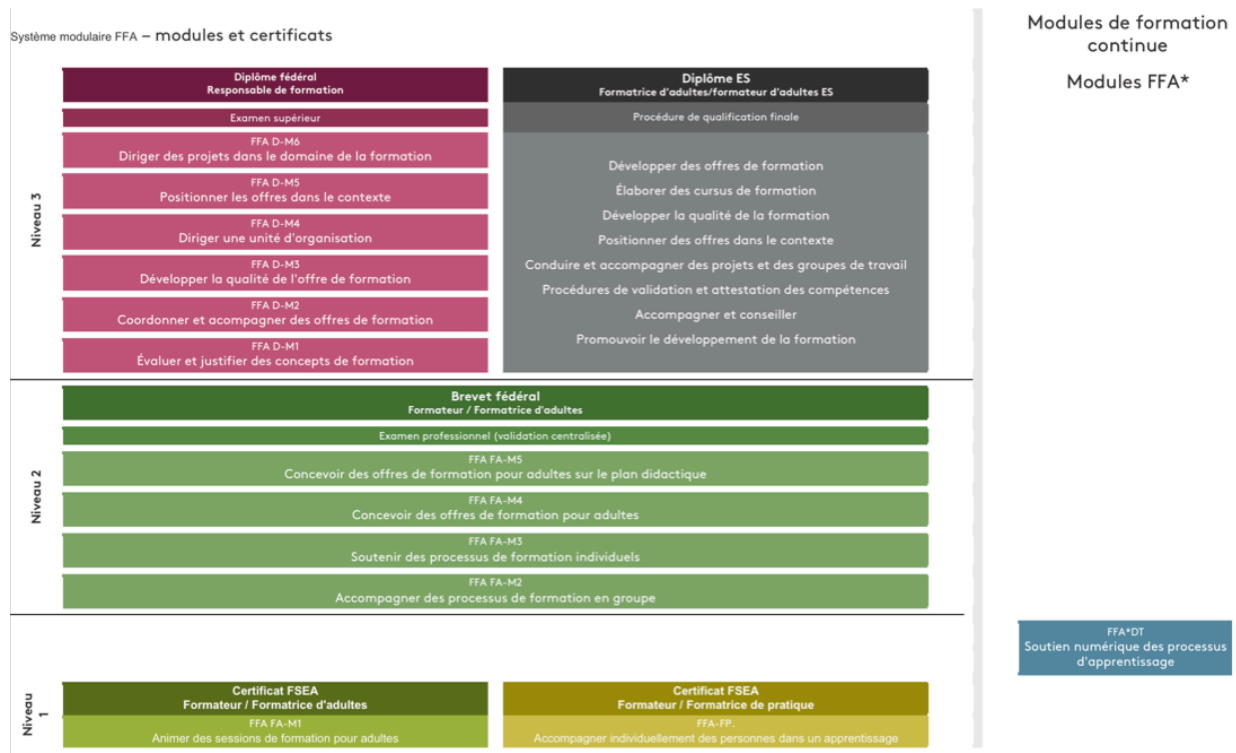
Les résultats de l'enquête (voir 1.1) seront présentés lors de la 11^e journée d'échanges FFA. Des exposés présenteront le système FFA sous différentes perspectives. Vous pouvez ensuite enrichir le débat avec vos expériences, évaluations et suggestions.

› Informations complémentaires et inscription

<https://alice.ch/fr/services/evenements/detail/le-systeme-ffa-en-route-vers-le-futur/>

3. Module de formation continue «Soutien numérique des processus d'apprentissage»

Le système FFA va être étendu à de nouveaux modules de formation continue. Le premier produit est un module de formation continue dans le domaine de la numérisation. Un projet pilote d'une offre correspondante a été lancé. La description du module «Soutien numérique des processus d'apprentissage» doit sortir courant 2019 et sera mise à la disposition de tous les prestataires.



4. FFA BF-M1: ouverture à des séances numériques

4.1 Séances mixtes

Au cours des dernières années, le secrétariat a fréquemment reçu des demandes de prestataires désireux de remplacer le temps de présence du module FFA BF-M1 par des séances numériques séparées dans l'espace et éventuellement dans le temps. Jusqu'à présent, ces demandes ont été rejetées. La Commission suisse FFA et la Commission Assurance Qualité (CAQ) ont maintenant créé la base permettant d'ouvrir le module FFA BF-M1 de manière ciblée à des séances numériques.

Le module FFA BF-M1 doit également pouvoir être proposé dans une séance mixte. À cet effet, certaines parties du temps de présence peuvent être remplacées, mais à la seule condition que la formation comporte explicitement des séances numériques. L'institution est tenue d'en fournir un justificatif – sans ce justificatif, il n'est pas possible de réduire le temps de présence. Le certificat reste un certificat de formatrice/teur d'adultes (M1). Le principe appliqué: les participants doivent être mis dans la situation qu'ils peuvent/doivent eux-mêmes pratiquer en classe.

4.2 Conditions cadres pour la reconnaissance (procédure de reconnaissance)

Les offres mentionnées doivent être reconnues et remplir les conditions cadres suivantes:

- temps en ligne max. 4 jours [26 heures de 14 jours au total (90 heures)]
- le temps en ligne comprend un temps d'apprentissage accompagné et des exercices dirigés, les 165 heures d'autoformation sont maintenues.

- les compétences opérationnelles pour l'enseignement dans l'environnement numérique sont explicitement thématiques, exercées et discutées (double niveau didactique).
- un certificat de formatrice/teur d'adultes FSEA est remis, les spécifications peuvent être indiquées dans les contenus.

Les offres complètement nouvelles suivent une procédure de reconnaissance normale. Il existe également la possibilité de demander, sur la base d'une reconnaissance existante d'un module FFA BF-M1, une reconnaissance supplémentaire pour une offre qui serait conçue selon les conditions cadres citées plus haut. Cette variante correspond aux termes du contrat à une «modification importante» et est facturée en fonction du temps consacré. Actuellement, nous ne pouvons pas évaluer quel sera l'écho à cette communication. Veuillez compter avec minimum 6 six mois pour le traitement de ces demandes.

5. Vérification centralisée

5.1 Fiche d'information Vérification centralisée

Dans les «Informations du secrétariat FFA», numéro 2/2017, nous avons annoncé qu'une fiche d'information Vérification centralisée était maintenant disponible. Veuillez informer les candidates et candidats du contenu de la fiche d'information ou leur en remettre une.

- › Fiche d'information Vérification centralisée:
<https://alice.ch/fr/devenir-formateurtrice/documents-ffa/> (Dans la rubrique: Brevet fédéral de formateur/trice d'adultes Formulaire d'inscription et fiches d'information)

5.2 Formulaire d'inscription à l'examen professionnel fédéral

Le formulaire d'inscription à l'examen professionnel doit être remis en même temps que le dossier d'admission. Le formulaire a été remanié en 2017. Veuillez communiquer aux candidates et candidats qu'ils ne peuvent déposer leurs demandes d'inscription qu'avec ce nouveau formulaire.

- › Formulaire d'inscription à l'examen professionnel de formatrice/formateur:
<https://alice.ch/fr/devenir-formateurtrice/documents-ffa/> (Dans la rubrique: Brevet fédéral de formateur/trice d'adultes Formulaire d'inscription et fiches d'information)

5.3 Financement axé sur la personne

Depuis la première date d'examen de 2018, toutes les candidates et tous les candidats reçoivent la décision d'examen avec les résultats d'examen. Pour soumettre une demande de financement des cours préparatoires, cette décision d'examen doit être soumise auprès du SEFRI.

6. Modèles de certificats modulaires

Au cours des procédures de reconnaissances, nous remarquons que certains ignorent quelles informations doivent être indiquées dans les certificats et quel est le libellé exact de la phrase de reconnaissance. C'est pourquoi nous fournissons des modèles de certificats pour les deux certificats FSEA (modules FFA FA-M1 et FFA FP) ainsi que pour les certificats de module (FFA-FA-M2-5).

- › Modèles de certificats modulaires:
<https://alice.ch/fr/devenir-formateurtrice/documents-ffa/> (Dans la rubrique : Modèles de certificats modulaires)

7. Décisions de la CAQ et de la Commission suisse FFA

7.1 Dénomination du module complémentaire FP : nouveau FFA BF-FP-E

Dans les « Information du secrétariat FFA » 2/2017, nous avons communiqué le changement du système de financement des cours préparatoires et indiqué quels modules sont entièrement et lesquels ne sont que partiellement admis à ce subventionnement.

Le module complémentaire au certificat FSEA de formateur/trice de pratique débouche sur le certificat FSEA formatrice/teur d'adultes. Le module fait ainsi partie du brevet de formatrice/teur d'adultes. C'est pourquoi nous le faisons précéder de l'abréviation «FP» : FFA BF-FP-E. La dénomination du module de formatrice/formateur de pratique reste inchangée: FFA-FP (décision de la CAQ du 30.11.2017).

Tous les modules portant l'abréviation «FP» sont intégralement admis au subventionnement.

7.2 Adaptation du profil de formatrice/teur FFA BF-M2

À la demande d'une institution reconnue, la CAQ a rediscuté le profil de la formatrice/du formateur du module 2 et a partiellement acquiescé à la demande. Les exigences pour les formations supplémentaires spécifiques en dynamique de groupe ont été réduites de 60 à 30 ECTS.

- › Profil de formatrice/teur:
<https://alice.ch/fr/devenir-formateurtrice/documents-ffa/> (Dans la rubrique : Fiches d'informations supplémentaires pour prestataires
(Décision de la CAQ du 15.03.2018)

7.3 Attestation de pratique pour certificats FSEA: prise en compte de l'apprentissage numérique

Les sessions numériques sont également importantes pour l'attestation de pratique. Les exigences concernant l'attestation de pratique pour les modules du niveau I ont été légèrement adaptées:

- il est nécessaire de justifier de 150 heures (et non pas de leçons) au total, minimum 100h avec des groupes, 50h maximum peuvent être des cours individuels. Dans ces 150h, maximum 50h peuvent être des cours numériques (décision de la CAQ du 15.03.2018).

8. Recommandation de Conférence du 30.08.2018

Label qualité en formation continue - comment maximiser ses avantages et sa valeur ajoutée ?

30 août, 8h45-13h00, Welle7, Berne

Exploitez-vous déjà pleinement le potentiel de votre système de management de la qualité certifié ? La deuxième conférence nationale sur la qualité de la FSEA donne des suggestions et discute avec des experts et des personnes du domaine comment un label qualité devient un avantage compétitif dans le domaine de la formation continue.

Aperçu du programme et des présentations :

- Juste un alibi ? Facteurs de succès pour un SMQ efficace comme modèle de gestion (Olivier Mark, Olivier Mark Management)
- Que savez-vous sur l'effet de votre SMQ ? (Kurt Rubeli, Recteur de l'école technique ABB, Baden)
- Faites le bien et parlez-en. C'est ainsi que vous obtenez un discours de qualité. (Solange Dunand, Consultante Qualité & Stratégie, qef.ch)
- Qualité dans la pratique des paramédicaux. Pour un changement de perspective. (Martin Müller, chef de la formation et technicien médical d'urgence, Ville de Berne)
- Q-Marketing : Vendez vos succès ! (Gaby Neyer, expert pour la communication hybride et membre de la direction Transformer Werbeagentur AG)

Coûts : membres de la FSEA CHF 95.00, non-membres CHF 190.00.

Inscriptions : <https://alice.ch/fr/services/evenements/>

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Christina Jacober
Directrice FFA

Zurich, 11 juillet 2018

Toutes les lettres d'information du secrétariat FFA sont disponibles au format PDF sous <https://alice.ch/fr/devenir-formateurrice/le-systeme-modulaire-ffa/informations-pour-des-prestataires/>